

L'ACEPP pour une « nouvelle politique de l'accueil » des jeunes enfants

Paru dans Actualités Sociales Hebdomadaires: N° 2756 du 20/04/2012

Actualités Sociales Hebdomadaires - 2012

Rubrique : Sur le terrain

Sous Rubrique : Enfance – Famille

L'ACEPP pour une « nouvelle politique de l'accueil » des jeunes enfants

L'essor du secteur lucratif dans l'accueil de la petite enfance et l'assouplissement des règles d'accueil (1) inquiètent les associations intervenant dans ce champ. Parmi elles, l'ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels), qui regroupe une trentaine de fédérations territoriales soutenant les initiatives parentales, estime que « le contexte est de moins en moins favorable au maintien des intérêts des enfants et à la liberté des initiatives associatives ». Signataire du « plan d'urgence » adressé par le collectif Pas de bébés à la consigne aux candidats à la présidentielle au début de l'année, elle rend public son « manifeste pour une nouvelle politique de l'accueil » (2), qui comprend 22 propositions.

Elle demande en premier lieu que des dispositions concernant l'accueil collectif des jeunes enfants soient intégrées dans le code de l'action sociale et des familles (les règles d'accueil sont définies dans le code de santé publique), « en prenant en compte les dimensions "enfant, parents, éducation et santé" ». Alors que la loi du 2 janvier 2002 a créé les commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants, l'ACEPP préconise d'instaurer une « commission nationale de l'accueil du jeune enfant », qui garantirait une cohérence nationale à la réflexion et aux propositions sur ce sujet. Elle demande en outre que soit réaffirmé le financement national de la politique de la petite enfance par la branche famille et que ce champ soit reconnu comme un service social d'intérêt général, exclu de la logique de marché. Elle souhaite aussi que les initiatives et les innovations soient soutenues par un fonds national pérenne. Pour promouvoir la coopération entre les parents et les professionnels, elle suggère notamment de mettre la « coéducation » au cœur des formations. L'association propose également de faire reconnaître et de financer le droit des salariés à « prendre du temps bénévole parental » pour s'investir dans les lieux d'accueil et de valoriser leur engagement par la validation des acquis de l'expérience.

(1) Sur le décret du 7 juin 2010 relatif à l'accueil collectif des jeunes enfants, voir ASH n° 2745 du 3-02-12, p. 13.

(2) <http://reconsideronslavaleurdelenfant.com>.